

- 134.—Jeton de laiton, diamètre 14, bord uni, rareté 4. Il y a une loi qui empêche tout particulier d'émettre des jetons, tokens, etc., qui ressemblent ou qui peuvent passer pour de la monnaie. Afin d'é luder la loi, certaines personnes commencent à émettre des jetons les lettres enfoncées dans le métal à l'aide de matrices. Ce jeton appartient à cette dernière catégorie.—Brass token, size 14, plain edge, rarity 4. There is a law that prevents everybody from issuing any coins, tokens, &c., looking or liable to pass as coin in order to elude the law, certain persons begin to issue some tokens with sunken letters into the metal. This token belongs to that class of pieces.
- 137.—Le bouquet du No. 137 devrait être à la place de celui du No. 139 et vice versa.—The bouquet of No. 137 ought to be in the place of No. 139 and vice versa.
- 151.—Les deux revers sont différents.—The two reverses are different.
- 152.—Matrice intacte et matrice brisée du côté de *Un Sou*.—Whole and broken die on the *Un Sou* side.
- 169.—Unique.
- 183 a.—Laiton, diamètre 17, bord uni, rareté 8, a réalisé \$15.—Brass, size 17, plain edge, rarity 8, sold for \$15.

## DOUTEUSES. DOUBTFUL.

- 212.—Daté du côté du buste seulement.—Dated under the bust only.
- 216.—Deux variétés.—Two varieties.
- 226 a.—1812, farthing de cuivre, diamètre 14, bord gravé, rareté 4.  
—1812, copper farthing, size 14, milled edge, rarity 4.
- N. B. Je dois remercier Monsieur R. W. McLachlan, de Montréal, pour les renseignements et les effigies qu'il m'a fournis pour la publication de ce Supplément.—I am much obliged to R. W. McLachlan Esq., of Montreal, for informations and rubbings he supplied me for the publication of this Supplement.